

Formation des élus locaux - Voyage d'étude

FRIBOURG EN BRISGAU : ARCHITECTURE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Du Jeudi 22 au Samedi 24 Mars 2012

FRIBOURG

Deux éco-quartiers exemplaires

Les deux quartiers résidentiels de Vauban (ancienne friche militaire) et de Fribourg-Rieselfeld sont en plein essor et font référence en Europe.

Le quartier Vauban et le quartier Rieselfeld

Le quartier Vauban est sans doute l'un des éco-quartiers les plus emblématiques d'Europe.

C'est certes le plus ancien et aussi celui qui a vu le jour grâce à la mobilisation de ses habitants. Déplacements doux, privilégiés grâce à la création de la ligne de tramway, des parkings en silos à la périphérie, une vitesse de voitures limitées à 5km/h, de nombreux logements collectifs qui consomment moins de 60kwh/m2/an et même de 15kwh/m2/an (passivhaus) que vous découvrirez, le tout générant des espaces publics et des jardins familiaux ouverts et partagés. Démarches participatives, logements autogérés, coopératives de construction...

Avec ses 4200 appartements pouvant loger 10 à 11 000 habitants, le nouveau quartier de Rieselfeld, situé à l'ouest de Fribourg, constitue l'un des plus grands projets de constructions nouvelles de la région répondant à une politique de développement urbain durable caractérisée par une forte implication à la fois du secteur public et secteur privé, par la mise en place d'outils de gestion communs permettant de définir et d'atteindre les objectifs visant une qualité de vie urbaine et écologique. Réduction de 50% des émissions de CO2 - bâtiments basse énergie (65 kwh/m2/an), chauffage avec une centrale de cogénération, amélioration des transports publics (tramway et déplacements à pied et à bicyclette, limitation de la vitesse des véhicules à 30km/h), récupération des eaux de pluie. mixité des espaces résidentiels et commerciaux favorisant la création d'emplois dans le quartier, programmes de logements allant des maisons mitoyennes aux immeubles de 5 étages.



Objetifs :

Du Jeudi 22 au Samedi 24 Mars 2012

- Mieux saisir les enjeux politiques, économiques et culturels dans les mutations de l'espace urbain européen
- Prendre en compte des enjeux de développement durable dans le projet.
- Maîtriser le label passiv haus dans sa complexité tout en repensant le bâtiment avec une approche bio-climatique.
- Concevoir les principes de réalisation et les détails d'exécution en répondant aux exigences performancielles des bâtiments.
- Développer une connaissance de l'architecture innovante et du marché de la construction écologique en Europe.
- Mieux connaître les process de conception, de fabrication et de mise en oeuvre de bâtiments à faible impact écologique
- Identifier les atouts et contraintes de la construction bois (enveloppes et structures)
- Rencontrer des professionnels européens et participer à la constitution de réseau d'échanges de savoir faire inter régionaux.

Moyens pédagogiques :

- La méthode proposée consiste à donner les bases favorisant la compréhension des politiques d'urbanisme et d'aménagement des villes et territoires en matière de développement durable, durant les premières séances et durant les deux premiers jours qui se déroulent successivement à Fribourg et dans le Vorarlberg avant d'approfondir les questions relatives à l'architecture et à la construction, aux process de construction et aux moyens mis en oeuvre dans le projet pour atteindre les objectifs fixés notamment environnementaux.
- Approches des politiques de développement durable de l'Union Européenne et des États membres, des régions et des villes, ainsi que les innovations sociales et techniques, des activités des centres de recherches et de développement.
- Politiques environnementales et démarches de projets de développement urbain : éco quartiers, éco-gestion des matériaux et déchets, de l'eau et de l'énergie à l'échelle des territoires et des opérations immobilières.
- Analyse des enjeux à l'échelle de la ville et de chaque projet : mise en place organisationnelle des démarches de projet, de leur conception à leur usage et, à leur labellisation.
- Approche du bâti dans son site, bâti et climat : implantations, choix constructifs, méthodes et techniques, maîtrise énergétique et matériaux.
- Le matériau bois et ses dérivés/technologie de la construction bois/préfabrication en bois/ structures et enveloppes de la construction bois contemporaine.

Une séance d'évaluation sur support papier a lieu en fin de stage afin que chacun soit en mesure de vérifier si les objectifs fixés ont été atteints.

L'alternance des apports de contenus en salle, durant les trajets, sur les sites étudiés et à l'aide des documents remis à chacun autorise les formateurs et intervenants à susciter les échanges interprofessionnels entre les participants et les auteurs des projets et les usagers favorisant les retours d'expérience et la mise à niveau de chacun. Les analyses in situ permettent quant à elles de resituer chaque réalisation dans son contexte.

La mixité des publics participants au stage est recherchée ; elle vise à favoriser les échanges et la constitution d'une culture commune entre professionnels notamment.

Cette formation est dispensée intégralement en langue française et encadrée dans le Vorarlberg par une architecte bilingue, intervenante principale chargée de la formation.



JEUDI 22 MARS 2012

FRIBOURG

TRANSFERTS ET SÉJOUR

10h25 : Départ de PARIS

12h00 : Déjeuner dans le TGV

13h14 : Arrivée à la Gare de Strasbourg

13h30: départ en bus pour Fribourg

15h00 : arrivée à Fribourg en Brisgau à l'hôtel

15h30 : Présentation en salle de la politique de développement durable de la ville, analyse des forces et faiblesses des 2 éco-quartiers Vauban et Reiesfeld.

18h15 : Transfert à l'Hôtel en Tram

18h30 : Installation à l'Hôtel

20h00 : Dîner et nuit à l'hôtel

- Politiques d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Fribourg portant sur les 2 éco-quartiers : Vauban et Reiesfeld

Quartier Vauban et cité solaire Schlieberg :

- Premiers logements passifs de 1998 et de 1999 (maisons en bandes, jumelées de 4 étages maximum , maisons passives collectives (15 kwh/m2/an)
- Espaces publics et architecture contemporaine des maisons de villes et bâtiments collectifs en bandes/mixité fonctionnelle logements – commerces de proximité/ déplacements doux – piétons-vélos-tramway / aires de jeux/ récupération des eaux de pluies/ démarches participatives pour la conception et la gestion des espaces publics
- Garages collectifs implantés à l'entrée du quartier
- École de proximité et architecture bois
- Maisons à énergie positive
- Usine de co-génération (alimentée à 80% par des copeaux bois)



VENDREDI 23 MARS 2012

FRIBOURG

Rencontre avec des élus et représentants des services et des organisations participant à la mise en oeuvre et à la gestion du projet de ville durable : forum Vauban/ /la Genova (coopérative de construction).

Analyse de l'opération WOGÉ, avec les auteurs du projet à caractère participatif (auto-promotion): logements collectifs intégrant notamment en rez de jardin des logements pour personnes désorientées.

SÉJOUR

08h00 : Petit déjeuner

08h45 : Transfert en tram au quartier Vauban

09h00 : Visite du quartier Vauban (maison passive, centrale de cogénération, projet Woge)

12h30 : Déjeuner au Süden

14h00 : Visite de projets de réhabilitations énergétiques hors éco-quartiers (opérations de logements collectifs basse consommation

et au standard passif à Rislserstrasse et premier bâtiment passif de

17 étages à Buggingerstrasse)

17h00 : Transfert en tram à l'hôtel

20h30 : Soirée libre, dîner et nuit à l'hôtel

SAMEDI 24 MARS 2012

FRIBOURG

Nouveau quartier de Rieselfeld : sa médiathèque, ses immeubles de copropriétés réalisés par des groupements de propriétaires privés et des groupements de promoteurs.

Présentation de la politique et des opérations de réhabilitation énergétique

SÉJOUR

08h00 : Petit déjeuner

08h45 : Transfert en tram au quartier Rieselfeld

09h00 : Visite du quartier Rieselfeld

12h00 : Transfert en tram à proximité de l'hôtel

12h30-14h00 : Déjeuner au restaurant à proximité de l'hôtel

14h30 : Départ pour Strasbourg en bus de l'hôtel

16h46 : Départ du TGV de la gare de Strasbourg

19h05 : Arrivée en TGV à Paris



BON DE COMMANDE

STAGIAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Mandat : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

E.mail : _____

La collectivité :

Commune :

Conseil régional :

Communauté de communes :

Conseil général :

Adresse de la collectivité :

Je confirme mon inscription au stage de formation :

- Montant des droits d'inscription comprend le coût pédagogique + les frais annexes par stagiaire ou auditeur libre suivant :

- Les coûts pédagogiques : 956.80 € (dont montant HT : 800 € et TVA 19,6% : 156.80 €)

- Les frais annexes à la formation (transfert PARIS - Fribourg-- Aller Retour en Train et séjour):

600 € T.T.C. en chambre double et 620 € T.T.C. en chambre individuelle.

- **Montant total par stagiaire des droits d'inscription (coûts pédagogiques + frais annexes) :**

- En chambre double : 1 400 € soit **1 556.80 € ttc** x _____ stagiaire(s) = _____ €

Nom de la personne avec qui vous souhaitez partager la chambre : _____

- En chambre individuelle : 1 420 € soit **1 576.80 € ttc** x _____ stagiaire(s) = _____ €

- Assurance annulation en option: 40 € par personne = _____ €

MONTANT TOTAL DE LA FORMATION : = _____ €

La garantie d'assistance incluse et souscrite auprès d'Europ Assistance

Je certifie avoir pris connaissance des conditions de participation ci-jointes et les accepte toutes.

Fait à _____ le : _____

Signature

Signature du responsable de la collectivité territoriale
et cachet de la collectivité :

Votre inscription validée par votre collectivité est à retourner impérativement à :

IEPP - 13, rue de Champagne - 57070 METZ - Tel /Fax : 03 87 74 88 79 - Email : contact@iepp.fr

Les annulations individuelles des participants sont prises en compte et entraînent le paiement des frais suivants :

- 100% si l'annulation intervient entre le 25 Février 2012 inclus et la date du départ.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATION DES ELUS

1 - OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées sous la forme d'un voyage d'études par l'IEPP et IKOS Consultant. L'IEPP et IKOS consultant, organisateur de la formation sous la forme d'un voyage d'études objet des présentes conditions générales de vente, font appel à une ou plusieurs agences de voyages pour son organisation logistique. Les agences de voyages retenues pour cette prestation sont titulaires d'une licence d'agence de voyage et souscrivent à ce titre une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'ensemble des dommages aux biens et aux personnes pouvant survenir lors du voyage.

IKOS Consultant - 83, rue Berbisey 21000 Dijon
Tel : 09 77 71 97 54 / Fax : 03 80 35 57 81.
E.mail : contact@ikos-consultant.fr

Institut Européen des Politiques Publiques - 13, rue de Champagne 57070 METZ
Tel. / Fax : 03 87 74 88 79
Email : contact@iepp.fr

2 - INSCRIPTION

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite signée sur papier à en-tête, à IEPP - 13, rue de Champagne 57070 METZ - Fax : 03 87 74 88 79 - contact@iepp.fr

3 - OBLIGATIONS RESPECTIVES DES PARTIES

Pour chaque inscription à une action de formation des élus, le stagiaire reçoit une convention de formation simplifiée.

À l'issue des prestations, une facture acquittée est adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence etc...).

4 - PRIX DE LA FORMATION SOUS FORME DE VOYAGE D'ÉTUDES

PRIX CALCULÉ SUR LA BASE DE 20 PARTICIPANTS

4A - CE PRIX COMPREND D'UNE PART LES PRESTATIONS D'INGÉNIERIE DE FORMATION

Le prix des stages de formation est celui figurant sur les annonces et les sites internet et, dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire. Le prix de la formation comprend les prestations effectuées par IEPP et IKOS Consultant. Elles portent sur l'ingénierie de formation, la rémunération des auteurs du programme et des intervenants, la remise des documents pédagogiques présentant notamment les opérations visitées.

4B - CE PRIX COMPREND D'AUTRE PART LES PRESTATIONS D'AGENCE(S) DE VOYAGE ET FRAIS ANNEXES À LA FORMATION

Le prix portant sur les frais annexes à la formation comprend :

1. Le transport en train : PARIS-FRIBOURG
2. Les déplacements effectués lors des visites et prévus selon le programme, sous réserve de modifications
3. Le transport terrestre : un autocar à disposition selon le programme
4. L'hébergement : 2 nuits, petit déjeuner buffet inclus
5. Les repas mentionnés au programme : 2 petits déjeuners, 3 déjeuners et 2 dîners
6. La garantie d'assistance souscrite auprès d'Europe Assistance pour toute inscription qui a lieu un mois avant la date de départ

Le prix portant sur les frais annexes à la formation ne comprend pas :

- a. Les boissons non comprises dans les menus
 - b. L'assurance annulation sauf si cette option est choisie et réglée.
 - c. Les dépenses personnelles
7. Modifications de programme ou de prix :
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'intervenir certaines visites ou prestations en fonction des aléas de dernière heure et dans le souci d'accroître l'intérêt pédagogique de la formation.
 - Les prix des honoraires des intervenants des pays d'accueil et des frais annexes à la formation sont basés sur les cours des changes à la date à laquelle la proposition est négociée. Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la fluctuation des tarifs aériens, ferroviaires, et des taxes d'aéroport, du nombre de personnes inscrites, du prix des prestations terrestres, du taux de change et des disponibilités à la date de confirmation.
8. Demandes individuelles
- Le forfait négocié dans le cadre de « tarifs groupes » pour les voyages ne pourra faire l'objet d'aucune modification d'itinéraire, d'horaire ou de contenu de la part du stagiaire. Toute formation organisée sous la forme d'un voyage d'études interrompue ou abrégée, ou toute prestation de formation ou prestation terrestre non consommée du fait du stagiaire, pour quelque cause que ce soit, ne pourra pas être partiellement ou totalement remboursée.

5 - REPORT / ANNULATION

Du fait de l'IEPP

L'IEPP se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, ils informent le stagiaire dans les plus brefs délais. Selon les choix du stagiaire, l'IEPP reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Du fait du stagiaire

Les annulations individuelles des participants sont prises en compte et entraînent le paiement des frais suivants :

- 100% si l'annulation intervient entre le 25 Février 2012 inclus et la date du départ.

6 - RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, IEPP et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable.

À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Organisateur de la formation : IEPP - 7, rue André-Marie AMPÈRE 57070 METZ - Fax : 03 87 74 88 79 - contact@iepp.fr

N° SIRET : 505 200 121 00026 - Code APE : 8559A - TVA Intercommunautaire : FR 135 05 200 121 00026

Déclarations d'activités de formation enregistrées sous le numéro 41 57 02733 57 auprès DRTEFP Lorraine

